

Enregistrement des démarcheurs parlementaires—Loi

de travail invitant la population à répondre, créant ainsi davantage de délais quant à la réalisation d'une promesse qui tarde déjà depuis fort longtemps.

Le document de travail offre des possibilités de législation telles que l'autoréglementation, et l'autoréglementation, on sait très bien que cela ne va pas fonctionner par le «lobbyisme» et un code d'éthique. Si on se réfère à l'autoréglementation, au cas particulier de M. Frank Moores on sait, par exemple, qu'au mois de janvier le gouvernement a décidé de demander à toutes les compagnies sous la juridiction fédérale de ne pas embaucher des démarcheurs parlementaires professionnels comme on le voit avec la compagnie Government Consultant International.

[Traduction]

Selon une directive du premier ministre, émise le 7 janvier, toutes les sociétés de la Couronne doivent annuler leurs contrats avec des cabinets d'experts-conseils, y compris ceux que dirigent des conservateurs, chargés de faire des démarches au nom de leurs clients auprès du gouvernement fédéral. Cela n'a pas empêché Petro-Canada de maintenir ses contrats avec Government Consultants International d'Ottawa qui appartient à l'ex-premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores. Nous savons donc qu'une société d'État au moins a fait fi d'une prétendue directive du gouvernement.

Nous parlons d'auto-discipline ou de code d'éthique interne concernant les démarcheurs à contrat parce que c'est ce qu'a préconisé le ministre dans le Livre vert. J'espère bien qu'une telle recommandation ne verra jamais le jour, car il va de soi que les démarcheurs rémunérés ne la suivraient pas.

Question de démarchage, je sais que la plupart des démarcheurs sont des organismes qui interviennent auprès du gouvernement tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, ou simplement une fois l'an concernant des questions d'intérêt national. Devrait-on examiner plus spécialement le cas d'un organisme comme le Conseil canadien de développement social par exemple? J'en doute parce qu'il a un conseil d'administration et que c'est un organisme sans but lucratif dont on peut vérifier les livres en tout temps. J'irais jusqu'à dire que l'enregistrement du Comité d'action nationale sur la situation de la femme comme démarcheur autorisé devrait aller de soi, car ce ne sont pas de tels organismes qui ont exercé leur influence dans les arcanes du pouvoir pour obtenir des sommes d'argent dont nous ignorons tout. Je pense que l'essentiel est que nous puissions disposer d'une mesure législative nous donnant une définition des démarcheurs parlementaires et plus précisément des démarcheurs payés.

Nous serions tous d'accord à la Chambre pour qu'une réforme parlementaire permette aux mesures d'initiative parlementaire d'être présentées dans une forme inédite non seulement sous l'actuelle administration mais aussi sous les précédentes. Nous savons que, dans l'ensemble, les projets de loi d'initiative parlementaire ne débouchent sur rien. Je ne tiens pas à donner au gouvernement une chance de se soustraire à sa responsabilité fondamentale et à ses promesses à notre nation au sujet des démarcheurs parlementaires en nous lançant sur ce qui pourrait être une fausse piste avec ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Ce qui m'inquiète, et ce qui inquiète les membres de mon parti, c'est qu'en laissant ce projet de loi d'initiative parlementaire supplanter dans nos travaux une mesure gouvernementale

qui pourrait déjà avoir été présentée, nous risquons de donner l'impression que ce n'est pas une question importante pour le gouvernement, mais que c'est une simple question d'initiative parlementaire sans importance dans le programme du gouvernement pour 1986, alors que le premier ministre lui-même nous avait promis qu'il y aurait un projet de loi exclusivement consacré aux démarcheurs parlementaires. Ce qui nous préoccupe, ce sont ces démarcheurs qui touchent des montants non publiés mais qui se chiffrent par centaines de milliers de dollars pour intervenir sur la politique et les budgets publics.

● (1730)

J'ai tendance à être un peu sceptique sur la mesure du gouvernement concernant les démarcheurs parlementaires quand je vois les promesses qu'avait faites le premier ministre sur la question du favoritisme. C'est une question qui a suscité un vaste débat public au cours du débat des chefs qui a précédé les élections de septembre 1984. Nous savons que le premier ministre, qui a déclaré un jour que c'était «le piston qui fait marcher la machine», met en application cette philosophie particulière de la politique dans ses activités quotidiennes. Prenons un article écrit par Jeffrey Simpson dans le *Globe and Mail* de samedi dernier. Il a rencontré quelqu'un d'Antigonish, et cet électeur qui est aussi un grand ami du premier ministre était furieux que le gouvernement ne lui ait pas offert un emploi. Il a cité toutes sortes de cas de nominations effectuées par le bureau de ce même premier ministre qui en avait tant à redire sur la précédente administration libérale. Voici ce qu'il demandait, et je cite:

Et mon vieux copain Sam Wakim? Il a empêché une partie du contentieux de la Société pour l'expansion des exportations, qui a été transféré d'une entreprise d'Ottawa à une entreprise de Toronto.»

«Le premier ministre a prétendu qu'il n'était pas au courant.»

«Vous débarquez? Sam est un vieux diplômé de St. FX. Camarade de classe de Brian. Lui lisait la première édition du *Globe* tous les soirs... Bon, ça, pour Sam. Bon pour Pierrette. Bon pour Ian MacDonald. A écrit la biographie de Brian... Ian est un brave type... Jean Bazin. La femme de Rodrigue Pageau. Roger Nantel. Fernand Roberge. Lucien Bouchard.»

Une voix: Qu'est-ce que c'est que toute cette histoire?

Mme Coppins: Le député me demande ce que c'est que cette histoire. Je pense que c'est ce qui fait que dans l'opposition nous sommes légèrement sceptiques sur les prétendues intentions du gouvernement à propos de l'enregistrement des démarcheurs parlementaires. Nous savons que l'actuel premier ministre et son gouvernement ont porté l'art du favoritisme à des sommets jamais atteints par une précédente administration. Je pense qu'à cet égard nous avons quelques doutes sur le genre de mesures positives que le gouvernement pourra nous proposer.

Nous savons par exemple que Government Consultants International, malgré les directives du cabinet du premier ministre, a continué à travailler pour Petro-Canada. Peut-être est-ce Government Consultants International qui exerce tant d'influence sur la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) qu'elle la paralyse, ainsi que le pays, face à la hausse du prix de l'essence à un moment où le prix du pétrole connaît un effondrement record? Pourquoi la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources refuse-t-elle jour après jour à la Chambre des communes d'intervenir sur l'augmentation du prix de l'essence qui est en contradiction avec toutes les tendances économiques de tous les autres pays du monde? Peut-être la ministre est-elle sous l'emprise de GCI.